

# Note conjoncturelle

# Assurances



N° 1 – JUILLET 2018

## Chiffres clés

(situation au 5 juin 2018)

5 accords de coopération signés

53 entreprises agréées

62 intermédiaires inscrits au Registre  
des intermédiaires d'assurance de  
Nouvelle Calédonie ([www.rias.nc](http://www.rias.nc))

*La première refonte du code  
des assurances applicable  
en Nouvelle-Calédonie a été  
adoptée par la loi du pays  
n° 2016-8 du 3 mai 2016*

## Le nouveau visage du secteur

A la suite de l'adoption de la loi du pays n° 2016-8 du 3 mai 2016 *relative au livre III et au livre V du code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie*, les 96 entreprises d'assurances disposant d'un agent spécial devaient obtenir un agrément avant le 1<sup>er</sup> juin 2018 pour pouvoir continuer à exercer leur activité sur le territoire.

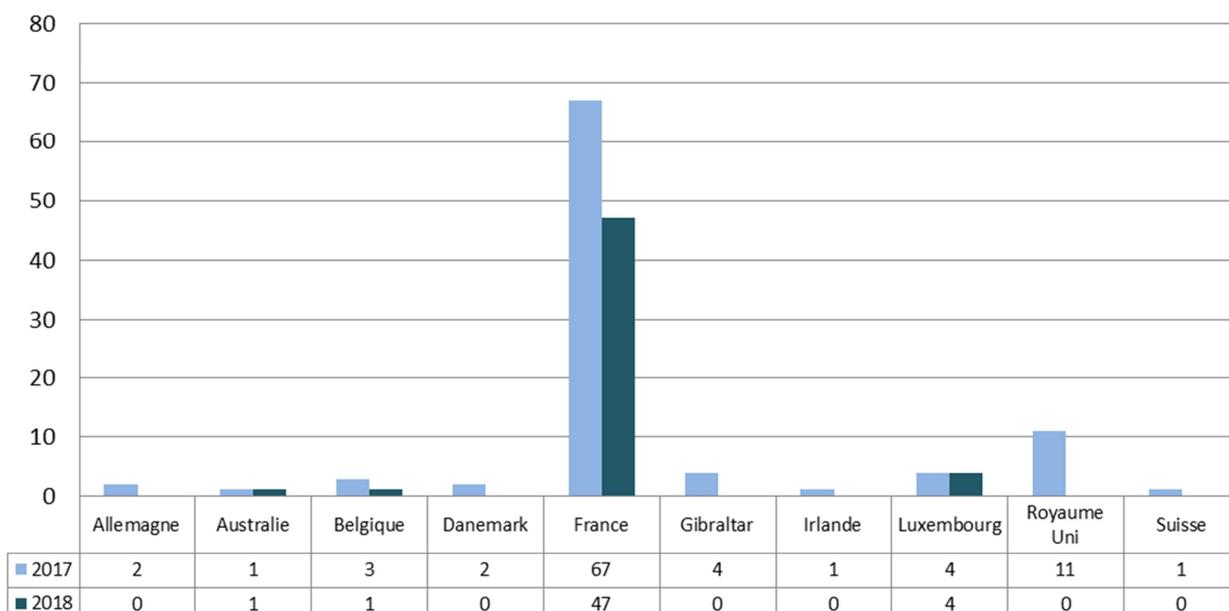
Le premier préalable à l'obtention de l'agrément : la signature d'un accord de coopération entre l'autorité de contrôle du siège social de l'entreprise et le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

A ce jour, **5 accords de coopération ont été signés** avec les autorités de contrôle des pays suivants : Australie, Belgique, France, Luxembourg et Irlande.

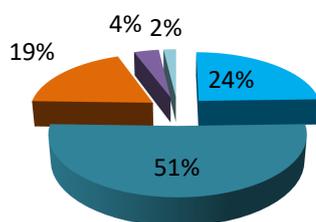
Au 5 juin 2018, 53 entreprises ont été agréées par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

## Répartition des entreprises selon les pays des sièges sociaux en 2017 et 2018

### Nombre d'entreprises



\* dans l'attente d'accord de coopération

Répartition des  
entreprises par catégorie

- Entreprise d'assurance Mixte
- Entreprise d'assurance Non Vie
- Entreprise d'assurance Vie
- Institution de prévoyance
- Mutuelle d'assurance

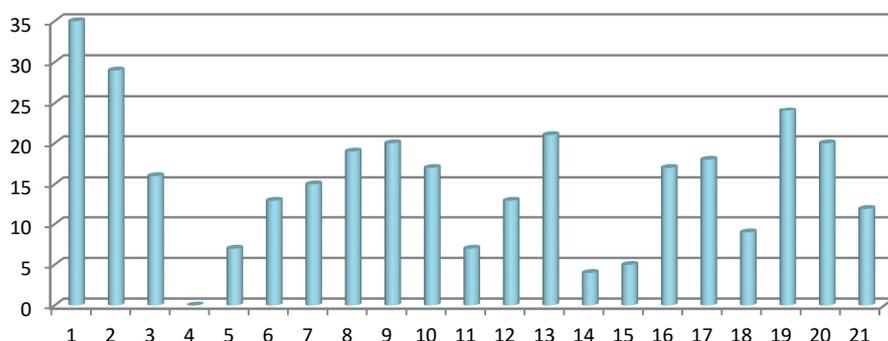
Une vingtaine de dossiers sont en cours d'instruction car certaines entreprises ont déposé leur demande d'agrément plus ou moins tardivement. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie devrait se prononcer dans les prochaines semaines sur leur agrément. Par ailleurs, victimes du « Brexit », certaines entreprises anglaises ont entamé des démarches pour s'implanter ou constituer une structure dans des pays européens ; pays avec lesquels la Nouvelle-Calédonie a conclu des accords de coopération. Les démarches engagées devraient, pour la quasi-totalité d'entre-elles, aboutir fin 2018 - début 2019.

Cependant, les données détenues sur le secteur en 2017 sont à considérer avec précaution :

- certaines entreprises disposant d'un agent spécial n'exerçaient plus dans les faits en Nouvelle-Calédonie, avaient fusionné ou avaient transféré leur portefeuille,
- d'autres entreprises ne commercialisaient plus de produits d'assurance et n'assuraient que la gestion des contrats toujours valides « run-off »\*,
- certaines entreprises exerçaient jusqu'alors sans agent spécial habilité par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

## Les opérations d'assurances couvertes en Nouvelle-Calédonie

## Nombre de sociétés d'assurances agréées par branches



Mise à part la branche n° 4 qui couvre tout dommage subi par les véhicules ferroviaires, toutes les autres branches (soit 21 branches) prévues par le code des assurances applicable en Nouvelle-Calédonie sont représentées.

## Les prévisionnels (primes et sinistres) des entreprises d'assurances agréées

Prévisionnels 2018	Entreprises d'assurances Non Vie	Entreprises d'assurances Vie	Entreprises d'assurances Mixtes	Totaux
primes acquises nettes	20 500 000 000 XPF	26 500 000 000 XPF	2 300 000 000 XPF	49 300 000 000 XPF
sinistres/prestations nets de réassurance	11 500 000 000 XPF	13 500 000 000 XPF	1 400 000 000 XPF	26 400 000 000 XPF

Le prévisionnel global de primes nettes acquises en Nouvelle-Calédonie pour 2018 est estimé à plus de 49 milliards de francs CFP, dont plus de la moitié concerne des primes acquises par des assureurs Vie. Cependant, les entreprises d'assurances prévoient et provisionnent près de 26 milliards de francs CFP de « sinistres » sur la même période.

\* Le run-off consiste à gérer les sinistres survenus et potentiels des compagnies d'assurance ayant cessé de souscrire des polices dans une ou plusieurs branches.

DETAIL DES BRANCHES D'ASSURANCE COUVERTES EN NOUVELLE-CALÉDONIE AU 5 JUIN 2018

Entreprise identifiée "vie"

Entreprise identifiée "mixte"

Entreprise identifiée "non vie"

BRANCHES :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
	Accidents (y compris accidents de travail et les maladies professionnelles)	Maladie	Corps de véhicules terrestres (autres que ferroviaires)	Corps de véhicules ferroviaires	Corps de véhicules aériens	Corps de véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	Marchandises transportées	Incendie et éléments naturels	Autres dommages aux biens	Responsabilité civile véhicules terrestres automobiles	Responsabilité civile véhicules aériens	Responsabilité civile véhicules maritimes, lacustres et fluviaux	Responsabilité civile générale	Crédit	Gaution	Pertes pécuniaires diverses	Protection juridique	Assistance	Vie-Décès	Assurances liées à des fonds d'investissement	Capitalisation
AXA France VIE																			19	20	21
LA MONDIALE																			19	20	
LA MONDIALE EUROPARTNER																			19	20	21
LA MONDIALE PARTENAIRE																			19	20	21
MMA VIE																				20	
MMA VIE ASSURANCES MUTUELLES																				20	
PREPAR VIE																			19	20	21
SHAM VIE																			19		
SPIRICA																			19	20	21
SWISSLIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE																			19	20	21
VITIS LIFE																			19	20	21
AG2R REUNICA PREVOYANCE	1	2																	19	20	
AGPM VIE	1	2																	19	20	
ARIAL CNP ASSURANCES	1	2																	19	20	21
ALLIANZ VIE	1	2																	19	20	21
AUXIA	1	2																	19	20	
AXERIA PREVOYANCE	1	2																	19		
CARDIF ASSURANCE VIE	1	2																	19	20	21
CNP ASSURANCES	1	2																	19	20	
GENERALI VIE	1	2																	19	20	21
HUMANIS ASSURANCES	1	2																	19		
MALAKOFF MEDERIC PREVOYANCE	1	2																	19		
MGAS - MUTUELLE GENERALE DES AFFAIRES SOCIALE	1	2																	19		
OCIRP VIE	1	2																	19		
QUATREM	1	2																	19	20	
SOGECAP (SGCB)	1	2																	19	20	21
AGPM ASSURANCES	1	2	3			6	7	8	9	10		12	13			16	17	18			
AIG EUROPE S.A	1	2	3		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14		16	17	18			
ALBINGIA	1						7	8	9				13			16					
ALLIANZ IARD	1	2	3		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18			
ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS	1	2					7	8	9	10							17	18			
AXA CORPORATE SOLUTIONS	1	2	3		5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16					
AXA France IARD	1	2	3		6	7	8	9	10			12	13			16	17				
AXERIA IARD	1	2					7	8	9				13			16		18			
CARDIF - ASSURANCES RISQUES DIVERS									9							16					
CGPA													13		15		17				
EULER HERMES SA														14	15	16					
EUROMAF													13				17				
GAN OUTRE-MER IARD	1	2	3			6	7	8	9	10		12	13			16	17	18			
GENERALI IARD	1	2	3		5	6	7	8	9	10	11	12	13				17				
HELVETIA ASSURANCES SA	1		3			6	7	8	9	10		12	13			16					
LA PARISIENNE	1		3							10											
MACSF ASSURANCES													13				17				
MMA IARD	1	2	3		5	6	7	8	9	10	11	12	13			16	17	18			
MMA IARD ASSURANCES MUTUELLES	1	2	3		5	6	7	8	9	10	11	12	13			16	17	18			
MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES	1		3			6			8	9	10		12	13				17			
MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS ASSURANCES									8	9				13				17			
PREPAR IARD	1															16					
SOCIETE FRANCAISE DE PROTECTION JURIDIQUE																		17			
SHAM	1	2	3					8	9	10			13			16	17				
SMABTP	1	2	3					8	9	10			13		15	16					
SWISS RE INTERNATIONAL SE	1		3		5	6	7	8	9	10	11	12	13			16	17				
QBE INSURANCE INTERNATIONAL PTY LIMITED	1	2	3			6	7	8	9	10		12	13					17	18		
TOTAL ENTREPRISES PAR BRANCHES	35	29	16	0	7	13	15	19	20	17	7	13	21	4	5	17	18	9	24	20	12

